



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-troisième session

Point 135 de l'ordre du jour

### Financement de la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre

## Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la mission . . . . .	5
C. Coopération avec les autres missions de la région . . . . .	7
D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats . . . . .	8
II. Ressources financières . . . . .	24
A. Vue d'ensemble . . . . .	24
B. Contributions non budgétisées . . . . .	25
C. Gains d'efficience . . . . .	25
D. Taux de vacance de postes . . . . .	25
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	26
F. Formation . . . . .	27
III. Analyse des variations . . . . .	28
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	30



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/255 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne . . . . .	31
Annexes	
Organigrammes . . . . .	38
Carte . . . . .	40

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10), dont le montant s'élève à 57 480 500 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 1 484 300 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 860 soldats, 69 membres de la Police des Nations Unies, 41 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 116 fonctionnaires recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2009/10 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante affaires politiques et civiles, composante militaire, composante de Police des Nations Unies et composante d'appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2007/08)	Montant réparti (2008/09)	Dépenses prévues (2009/10)	Écart	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	21 483,0	24 227,9	24 560,9	333,0	1,4
Personnel civil	14 646,6	14 564,1	14 832,9	268,8	1,8
Dépenses opérationnelles	14 102,4	16 059,1	16 602,4	543,3	3,4
<b>Montant brut</b>	<b>50 232,0</b>	<b>54 851,1</b>	<b>55 996,2</b>	<b>1 145,1</b>	<b>2,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 358,6	2 305,2	2 331,1	25,9	1,1
<b>Montant net</b>	<b>47 873,4</b>	<b>52 545,9</b>	<b>53 665,1</b>	<b>1 119,2</b>	<b>2,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 504,3	1 545,6	1 484,3	(61,3)	(4,0)
<b>Total</b>	<b>51 736,3</b>	<b>56 396,7</b>	<b>57 480,5</b>	<b>1 083,8</b>	<b>1,9</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>					
Effectif approuvé 2008/09	–	–	3	–	<b>3</b>
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	–	<b>2</b>
<b>Composantes</b>					
Affaires politiques et civiles	–	7	11	9	<b>27</b>
Effectif approuvé 2008/09	–	7	11	12	<b>30</b>
Effectif proposé 2009/10					
<b>Militaire</b>					
Effectif approuvé 2008/09	834	–	2	3	<b>839</b>
Effectif proposé 2009/10	834	–	2	2	<b>838</b>
<b>Police des Nations Unies</b>					
Effectif approuvé 2008/09	–	62	1	1	<b>64</b>
Effectif proposé 2009/10	–	62	1	1	<b>64</b>
<b>Appui</b>					
Effectif approuvé 2008/09	26	–	23	100	<b>149</b>
Effectif proposé 2009/10	26	–	25	101	<b>152</b>
<b>Total</b>					
Effectif approuvé 2008/09	860	69	40	113	<b>1 082</b>
Effectif proposé 2009/10	860	69	41	116	<b>1 086</b>
<b>Variation nette</b>					
	–	–	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964), qui l'a prorogé tout récemment jusqu'au 15 juin 2009 dans sa résolution 1847 (2008).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général : assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à la normale.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante affaires politiques et civiles, composante militaire, composante de Police des Nations Unies et composante d'appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2008/09, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 ont été établis dans la capitale, Nicosie, où se trouve également le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la mission. Les états-majors des secteurs 1 et 4 ont été établis à Skouriotissa et Famagouste, respectivement. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services opérationnels, aux contingents et aux forces de Police des Nations Unies servant dans les zones où sont établis son quartier général et ses états-majors de secteur, ainsi qu'au personnel militaire déployé dans les 11 bases de patrouille et 9 postes d'observation permanents.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission**

6. La Force continuera de s'employer à instaurer des conditions propices à la reprise des négociations politiques et de fournir un appui technique et logistique à la mission de bons offices du Secrétaire général visant à faire progresser les pourparlers de paix. Elle continuera de faciliter le règlement des litiges d'ordres divers entre les deux communautés, d'œuvrer à l'intensification du dialogue et de la coopération entre elles par le biais d'activités bicommunautaires, et de favoriser l'ouverture de nouveaux points de passage ainsi que d'autres mesures visant à instaurer la confiance, telles que les opérations de déminage et la désescalade militaire. Elle s'efforcera de rétablir des conditions de vie normales dans la zone tampon et continuera de s'opposer activement aux activités non autorisées dans cette zone et de prêter une assistance humanitaire aux membres des deux communautés. La Force aidera le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, en sa qualité de principal conseiller et d'adjoint du Conseiller spécial

du Secrétaire général pour Chypre, dans l'action qu'il mène pour faire progresser les pourparlers de paix à Chypre, qui met l'accent sur la tenue de véritables négociations entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs.

7. De plus, la Force apportera un appui technique et logistique au Conseiller spécial du Secrétaire général, notamment en facilitant la tenue des réunions des commissions techniques et groupes de travail, qui continueront de mener des pourparlers bicommunautaires sur des questions d'intérêt commun et d'autres questions fondamentales pour les deux communautés. À cette fin, la Force confiera encore à des membres de son personnel (chargés des affaires politiques, des affaires civiles et de l'information) et des fonctions de facilitation et d'assistance technique.

8. La composante appui sera chargée d'assurer le soutien logistique, administratif et technique ainsi que les activités de sécurité dont la Force a besoin pour s'acquitter de son mandat. Au cours de l'exercice 2009/10, la relève des contingents se fera, dans la mesure du possible, au moyen de vols commerciaux réguliers, dont l'expérience récente a montré qu'ils étaient plus économiques que les vols affrétés.

9. À la suite d'une récente étude de ses lieux d'implantation, la Force a conclu que deux zones devaient être dotées de systèmes d'alarme câblés en 2009/10. Dans quatre bâtiments à usage de dortoirs situés dans le camp général Stefanik, comprenant chacun de nombreuses chambres individuelles donnant sur une même sortie de secours, la protection en cas d'incendie devra être renforcée pour chaque dortoir et le long de toutes les issues de secours communes. De plus, vu la proximité de deux structures préfabriquées abritant des postes d'observation, un incendie pourrait facilement se propager d'un bâtiment à l'autre, d'où la nécessité d'un système d'alarme câblé commun. Par ailleurs, les entrepôts logistiques de la zone protégée par les Nations Unies, qui contiennent des quantités importantes de matériel coûteux, à la fois consommable et non consommable, sont équipés de systèmes d'alarme anti-incendie automatisés. Cependant, en cas de déclenchement de l'alarme, l'intervention d'urgence doit se faire manuellement, généralement à l'aide d'extincteurs portatifs. Pour réduire les dégâts matériels et les pertes en cas d'incendie, la Force va installer des dispositifs automatiques de lutte anti-incendie. Enfin, toujours aux fins de la protection contre les incendies, il est prévu de déplacer du 5<sup>e</sup> étage au rez-de-chaussée un poste d'observation.

10. Au cours de l'exercice 2009/10, il est aussi prévu de construire un nouvel entrepôt destiné au stockage de rations sèches afin de remplacer l'installation existante, qui se trouve dans un bâtiment dont l'état se dégrade et où des problèmes d'hygiène ont été relevés.

11. À la rubrique des transports terrestres, le projet de budget pour l'exercice 2009/10 prévoit l'acquisition d'une niveleuse et d'un chargeur à benne frontale pour remplacer du matériel vétuste. Il est aussi proposé de réduire le nombre de véhicules de location en 2009/10, compte tenu du transfert prévu de 20 véhicules 4x4 et de 10 minibus en provenance de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). Les ressources demandées au titre de la location de véhicules ont donc été réduites d'environ 318 000 dollars par rapport à l'exercice 2008/09.

12. Les crédits demandés pour 2009/10 sont supérieurs de 2,1 % au montant alloué pour 2008/09, principalement en raison des facteurs suivants : a) des ressources additionnelles sont prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, car il est proposé de créer deux postes pour renforcer les capacités de la Force dans les

domaines des affaires civiles et de l'appui budgétaire; b) en raison de l'augmentation du coût unitaire moyen des rations (de 6 469 dollars en 2008/09 à 10 155 dollars pour 2009/10), des ressources additionnelles devront être allouées aux contingents; c) les ressources correspondant aux transports terrestres devront augmenter car il faudra acheter deux véhicules de terrassement spécialisés pour remplacer du matériel vétuste; d) les montants demandés au titre des installations et infrastructures ont été augmentés pour tenir compte de la construction d'une nouvelle installation de stockage de rations sèches, de l'achat d'autres groupes électrogènes et de la hausse du coût des fournitures d'entretien; e) les ressources demandées pour les voyages sont plus importantes, le nombre de conférences et d'ateliers prévus ayant augmenté et les prix des vols commerciaux étant plus élevés. Ces augmentations sont partiellement compensées par une réduction des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national, qui s'explique par un taux de change plus avantageux entre le dollar des États-Unis et l'euro (0,686 euro pour 1 dollar en 2008/09, contre 0,773 euro pour 1 dollar en 2009/10).

13. En application de la résolution 63/250, le projet de budget pour 2009/10 tient compte de la conversion de deux postes d'agent des services généraux approuvés pour 2008/09 en postes d'agent du Service mobile, sans modification des fonctions correspondantes.

### **C. Coopération avec les autres missions de la région**

14. Le Chef du service de sécurité de la Force continuera à se tenir en contact avec ses homologues des autres entités des Nations Unies présentes dans la région, notamment la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le Département de la sûreté et de la sécurité au Liban, afin d'assurer la coordination des activités liées à la sécurité. La Force continuera aussi de participer aux réunions hebdomadaires de l'équipe de pays et de la cellule de coordination de la sécurité, aux côtés des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents à Chypre. Elle continuera également de fournir au Comité des personnes disparues à Chypre des conseils et avis sur des questions relatives à la sécurité de son personnel, de ses installations et de ses activités.

15. La Force continuera de prendre part à des projets informatiques conjoints menés avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), la FINUL et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). L'une des principales réalisations dans ce domaine a été la mise en place d'un réseau régional de lignes louées à fibres optiques, dont le nœud concentrateur se trouve à camp Ziouani sur le Golan et qui relie l'UNFICYP, la FINUL et l'ONUST. Ce projet a notamment permis de réduire l'utilisation de liaisons par satellite et d'améliorer la qualité des communications téléphoniques entre missions, avec des temps de latence réduits et une meilleure réception.

16. De concert avec la FNUOD, la FINUL et l'ONUST, la Force va également organiser et assurer des cours régionaux de formation, par exemple sur l'installation d'antennes et l'utilisation de matériel de communication par liaison hyperfréquences, car cette formule est, dans certains cas, plus économique que les activités de formation proposées à la Base de soutien logistique des Nations Unies. Tirant parti de l'expérience acquise dans d'autres opérations de maintien de la paix, les missions présentes dans la région s'emploient à échanger plus rapidement leurs

connaissances, y compris sur des projets de haute technologie comme l'utilisation de serveurs virtuels, auxquels collaborent les différentes sections des communications et de l'informatique. Les missions s'entraident en partageant des compétences techniques et elles auront à cœur d'approfondir leurs échanges autant que possible au cours de l'exercice 2009/10.

## D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats

17. La direction et l'administration générales de la mission doivent être assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>											
Nombre de postes approuvés pour 2008/09	2	–	–	–	–	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
Nombre de postes proposés pour 2009/10	1	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>	–	–	<b>2</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(1)</b>	–	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du reclassement du poste approuvé d'agent des services généraux, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, en poste d'agent du Service mobile, les fonctions restant les mêmes.

### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

*Personnel recruté sur le plan international : 1 poste en moins*

18. Compte tenu de ce que le Secrétaire général a repris sa mission de bons offices à Chypre et nommé son Conseiller spécial pour Chypre, dont le poste est financé au moyen du budget ordinaire, le poste au rang de Secrétaire général adjoint du Représentant spécial du Secrétaire général, qui était précédemment maintenu mais non pourvu, n'a plus raison d'être.

### **Composante 1 : affaires politiques et affaires civiles**

19. Comme le Conseil de sécurité en a décidé dans sa résolution 1818 (2008), les activités de la Force seront centrées sur la création de conditions propices à l'engagement de nouvelles négociations politiques en vue d'aboutir à un règlement à Chypre. La Force continuera donc à faciliter le règlement de litiges portant sur différents domaines opposant les deux communautés, à promouvoir le dialogue et la coopération en organisant des activités bicommunautaires et à pousser dans le sens de l'ouverture de points de passage supplémentaires et de la prise d'autres mesures de confiance concernant, par exemple le déminage ou la désescalade militaire. En même temps qu'elle s'efforcera de promouvoir l'accession de la zone tampon à des conditions de vie normales, la Force continuera de lutter efficacement contre



l'utilisation de cette zone sans autorisation et à fournir une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon les besoins. D'autre part, elle secondera son chef de mission, le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le principal conseiller et l'adjoint du Conseiller spécial du Secrétaire général, dans l'action menée pour faire avancer les pourparlers de paix en s'axant sur la tenue de véritables négociations entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. En outre, la Force apportera au Conseiller spécial un appui technique et logistique, notamment en facilitant les réunions des commissions et groupes de travail techniques, qui continueront de tenir des débats bicommunautaires sur les questions d'intérêt commun et sur les problèmes centraux qui ont un impact sur les deux communautés. À cette fin, elle désignera des spécialistes des affaires politiques et des affaires civiles chargés de jouer les facilitateurs et elle offrira le concours de ses fonctionnaires de l'information.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

**1.1 Amélioration des rapports entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque**

1.1.1 Augmentation du nombre de points de passage entre le nord et le sud de la zone tampon (2007/08 : 6; 2008/09 : 8; 2009/10 : 9)

1.1.2 Accroissement du nombre de rencontres intercommunautaires (2007/08 : 155; 2008/09 : 160; 2009/10 : 170)

1.1.3 Augmentation du nombre de projets conjoints lancés d'un commun accord dans les commissions techniques et exécutés par les deux parties (2007/08 : 0; 2008/09 : 6; 2009/10 : 10)

1.1.4 Règlement immédiat, à l'échelon local et avant que l'affaire ne remonte au niveau politique, de tous les incidents s'étant produits dans le village mixte de Pyla, qu'ils concernent l'agriculture, le bâtiment, les services collectifs, la circulation ou le déploiement de drapeaux nationaux

1.1.5 Multiplication des activités bicommunautaires dans le village mixte de Pyla (2007/08 : 5; 2008/09 : 5; 2009/10 : 15)

1.1.6 Amélioration, au moyen d'une gamme complète de produits de communication, de la connaissance qu'a le public de la Force et du rôle qui est le sien dans la création de conditions propices au processus politique

---

*Produits*

- Exercice hebdomadaire, ou à chaque fois que nécessaire, d'activités de facilitation, et maintien de contacts permanents avec les personnalités clefs des deux parties à propos des questions contestées entre elles
- Négociation, médiation et exercice de bons offices auprès des deux parties à propos d'initiatives d'amélioration du climat de confiance
- Facilitation de la négociation sous les auspices du Secrétaire général

- Facilitation de l'exercice des fonctions administratives et logistiques des comités et groupes de travail techniques
- Aide à la mise en œuvre des décisions des comités et groupes de travail techniques
- Rapports quotidiens avec les autorités compétentes des deux côtés de la zone tampon, le but étant de faciliter les rencontres portant sur des questions d'agriculture, de bâtiment, de sécurité et de politique
- Rapports quotidiens avec les puissances garantes et les autres États Membres à propos de l'exécution du mandat de la Force
- Rapports quotidiens avec le Comité des personnes disparues à propos de l'identification des disparus et du retour de leur dépouille
- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'information et de communication, dans le cadre de l'action menée pour améliorer les relations entre les communautés, et promotion du rôle de la société civile, se traduisant notamment par : 260 dépêches, 64 revues et points de presse, 4 600 dossiers de presse traduits du grec ou du turc, 1 000 notes d'information, production d'un nouveau dossier de presse, images vidéo de complément (« bobine B ») et une publication sur la collaboration de la Force avec la société civile des deux communautés
- Exploitation de toutes les possibilités du site Web de la Force enrichi de nouvelles capacités audiovisuelles

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Accomplissement de progrès dans la normalisation des conditions de vie dans la zone tampon et de celles des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord et des Chypriotes turcs dans le sud

1.2.1 Réduction du nombre de chantiers de construction de bâtiments commerciaux et résidentiels non autorisés en dehors des zones réservées à l'usage civil dans la zone tampon (2007/08 : 2; 2008/09 : 3; 2009/10 : 0)

1.2.2 Règlement de toutes les plaintes déposées par des bénéficiaires de l'aide humanitaire appartenant à l'une ou l'autre communauté

*Produits*

- Interventions quotidiennes auprès des autorités aux fins du règlement de problèmes des deux communautés dans les domaines éducatif, culturel, religieux ou autres
- Rencontres quotidiennes avec les autorités locales, conformément aux conditions imposées par la Force concernant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles
- Visites hebdomadaires à caractère humanitaire auprès des Chypriotes grecs du secteur de Karpas et des Maronites de la zone nord
- Réunions hebdomadaires à des fins humanitaires avec des Chypriotes turcs, dans la zone sud, destinées à les aider à obtenir des papiers d'identité, un logement, des prestations sociales, des soins médicaux, un emploi ou une éducation, et à faciliter les activités bicommunautaires
- Visites hebdomadaires à caractère humanitaire auprès des Chypriotes turcs se trouvant à Paphos
- Fourniture de conseils d'ordre juridique aux deux parties sur des questions touchant l'exécution du mandat et l'acquis communautaire de l'Union européenne

*Facteurs externes* : Coopération des deux parties à la création de conditions permettant l'amélioration des relations

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1 (affaires politiques et affaires civiles)

Catégorie											Total
<i>I. Contingents</i>											–
<i>II. Police des Nations Unies</i>											
Effectif autorisé 2008/09											7
Effectif proposé 2009/10											7
<b>Variation nette</b>											–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Services généraux<sup>b</sup></i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
<b>Bureau du Conseiller principal</b>											
Nombre de postes approuvés pour 2008/09											4
Nombre de postes proposés pour 2009/10											4
<b>Variation nette</b>											–
<b>Service des affaires civiles</b>											
Nombre de postes approuvés pour 2008/09											10
Nombre de postes proposés pour 2009/10											14
<b>Variation nette</b>											4
<b>Bureau du porte-parole</b>											
Nombre de postes approuvés pour 2008/09											6
Nombre de postes proposés pour 2009/10											5
<b>Variation nette</b>											(1)
<b>Total partiel (personnel civil)</b>											
Nombre de postes approuvés pour 2008/09											20
Nombre de postes proposés pour 2009/10											23
<b>Variation nette</b>											3
<b>Total partiel (I-III)</b>											
Nombre de postes approuvés pour 2008/09											27

Catégorie	Total
Nombre de postes proposés pour 2009/10	30
<b>Variation nette</b>	<b>3</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du reclassement, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, du poste approuvé d'agent des services généraux en poste d'agent du Service mobile, les fonctions restant les mêmes.

### Service des affaires civiles

*Personnel recruté sur le plan international : 1 poste en plus*

*Personnel recruté sur le plan national : 3 postes en plus*

20. Il est proposé de créer un poste de spécialiste (P-3) des affaires civiles afin de doter la Force d'une présence civile permanente dans le village de Pyla, qui se trouve dans le secteur 4 et qui est le seul village bicommunautaire de la zone tampon. Compte tenu de la multiplication des problèmes liés à la gestion par les civils des relations entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque, on a constaté que la solution actuelle, qui consiste à faire appel à des membres de la Police des Nations Unies, n'est pas adaptée, vu que la Police des Nations Unies, étant relevée tous les ans, ne peut pas offrir la continuité nécessaire si l'on veut poser les fondements d'une paix durable et d'un plan de réconciliation. Le déploiement d'un spécialiste des affaires civiles à Pyla garantirait la continuité de l'action menée par la Force pour concourir aux activités de réconciliation, accumuler des connaissances au sein de l'Organisation et promouvoir les mesures visant à créer un climat de confiance entre les deux communautés, ce qui n'est pas possible actuellement avec des membres de la Police des Nations Unies qui sont remplacés périodiquement. L'augmentation du nombre de problèmes concernant le partage des ressources publiques, y compris les ressources en eau peu abondantes, la distribution des services collectifs, l'exploitation des terrains appartenant aux administrations et l'harmonisation des activités éducatives entre les écoles des deux communautés nécessitent que les activités soient suivies de près et régulièrement, afin que la médiation et le suivi ne se fassent pas attendre en ce qui concerne les problèmes qui surgissent entre les deux communautés et pour empêcher que ne se produisent des incidents criminels, des dégâts matériels ou des menaces susceptibles de déstabiliser le processus politique actuel. La présence permanente d'un spécialiste des affaires civiles dans le village de Pyla garantirait la continuité des échanges sur les problèmes qui surgissent entre les deux communautés et constituerait un lien fixe entre l'action menée par la Force en faveur de la paix et de la réconciliation et le village de Pyla. De plus, la présence du titulaire de ce poste permettrait de renforcer les capacités de la Force sur le plan de ceux qui la représentent d'un mandat à l'autre au niveau du secteur, des activités de contrôle et de facilitation, des mesures de confiance et de la gestion des conflits. Enfin, le titulaire du poste jouerait un rôle important sur les plans de la coordination, de la cohésion et de la cohérence politique du personnel du secteur 4, y compris le personnel militaire et de police, car il donnerait des avis sur les aspects relatifs aux affaires civiles de l'exécution du mandat de la Force, particulièrement en ce qui concerne ses relations avec les communautés et les autorités locales.

21. Il est également proposé de créer deux postes d'assistant bilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) chargés d'aider le spécialiste des

affaires civiles visé au paragraphe 20 ci-dessus, ainsi que les membres de la Police des Nations Unies et ceux de l'équipe Affaires civiles implantée dans le village de Pyla, à communiquer en grec et en turc. La Force a été gênée, dans l'action menée pour régler les différends entre les deux communautés, par le fait que la population locale était incapable de communiquer efficacement, ce qui, à son tour, fait qu'il est difficile pour elle de désamorcer par anticipation les tensions entre les deux communautés. Pour permettre à la présence permanente consacrée aux affaires civiles de gagner la confiance des deux communautés, il est considéré comme indispensable que le spécialiste en la matière bénéficie de l'appui de deux linguistes, dont un de chacune des communautés, qui lui permettent de surmonter les barrières linguistiques et culturelles et de promouvoir la confiance entre les deux communautés. Ces deux personnes joueraient un rôle essentiel, non seulement en intervenant pour les petits problèmes quotidiens qui nécessitent une bonne communication mais aussi pour ce qui est de faciliter, avec neutralité, la médiation entre les deux communautés.

22. Il est aussi proposé de créer un poste d'assistant de liaison (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui assurerait la liaison entre le Service des affaires civiles et la communauté chypriote turque et qui serait l'homologue de l'assistant de liaison de langue grecque déjà en place, qui assure la liaison entre le Service et la communauté chypriote grecque. Le tableau d'effectifs de ce Service ne prévoit qu'un poste d'assistant de liaison de langue grecque et ne comporte pas de poste consacré aux relations avec la communauté chypriote turque. Il faut absolument ajouter un poste d'assistant de liaison de langue turque à l'effectif du Service, afin de garantir que les activités relatives aux affaires civiles concernant la communauté turque seront menées avec efficacité et de préserver la neutralité de la Force par rapport aux deux communautés. Le titulaire du poste apporterait une aide dans le domaine des liaisons pendant les réunions hebdomadaires à caractère humanitaire effectuées par les fonctionnaires des affaires civiles et il améliorerait la communication avec les membres de la communauté chypriote turque.

### **Bureau du porte-parole**

*Personnel recruté sur le plan international : 1 poste en moins*

23. Il est proposé de supprimer un poste de secrétaire [agent des services généraux (Autres classes)], compte tenu de ce qu'il a été constaté que les fonctions y rattachées pourraient être prises en charge par le personnel actuel du Bureau.

### **Composante 2 : composante militaire**

24. Comme le veut la résolution 1818 (2008) du Conseil de sécurité, les activités de la composante militaire de la Force seront axées sur la création et la transmission de capacités opérationnelles et sur les éléments nécessaires pour appuyer et améliorer l'exécution du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la mission, qui doit assurer la persistance de la stabilité, créant ainsi les conditions nécessaires à la tenue de pourparlers politiques utiles et durables. De concert avec les autres, la composante militaire continuera de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu et l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies, en appliquant le principe des patrouilles mobiles, et d'appuyer les mesures de confiance telles que les opérations de déminage, l'apaisement des tensions entre les forces opposées et l'application équitable des

règles qui régissent l'accès à la zone tampon et ce que l'on peut y faire. En outre, à chaque fois que ce sera possible, la composante militaire apportera son appui aux autres organismes des Nations Unies menant des activités à Chypre qui participent aussi au développement des relations bicommunautaires et à l'atténuation des tensions politiques, économiques et sociales.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies

2.1.1 Réduction du nombre de violations du cessez-le-feu (2007/08 : 919 ; 2008/09 : 760; 2009/10 : 740)

2.1.2 Réduction des effectifs des forces opposées présents le long de la zone tampon (2007/08 : 2 372; 2008/09 : 2 350; 2009/10 : 2 250)

2.1.3 Accroissement du nombre d'activités civiles autorisées dans la zone tampon (2007/08 : 1 445; 2008/09 : 1 590; 2009/10 : 1 735)

---

*Produits*

- 74 874 jours-homme de patrouille mobile, dont 73 730 pour la Force seule (2 hommes x 101 patrouilles x 365 jours), 1 040 effectués conjointement avec la Police des Nations Unies (2 hommes x 10 patrouilles x 52 semaines) et 104 effectués conjointement avec l'Équipe de secteur chargée des affaires civiles (1 homme x 2 patrouilles x 52 semaines)
- 5 630 jours-homme de patrouille mobile effectués par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, dont 730 dans le secteur 1 (2 hommes x 365 jours), 4 380 dans le secteur 2 (3 hommes x 4 patrouilles x 365 jours) et 520 dans le secteur 4 (2 hommes x 5 patrouilles x 52 semaines)
- 16 790 jours de service dans les camps et les bases, dans 6 camps, dont 3 650 dans le camp St Martin et la caserne Wolseley (5 hommes x 2 postes x 365 jours), 1 460 dans le camp Roca (4 hommes x 1 poste x 365 jours), 5 110 dans le camp général Stefanik (14 hommes x 1 poste x 365 jours), 730 dans le camp Szent Itsván (2 hommes x 1 poste x 365 jours) et 5 840 dans la zone protégée par les Nations Unies (16 hommes x 1 poste x 365 jours)
- 9 855 jours de service en poste d'observation permanent (1 homme x 9 postes x 3 équipes x 365 jours)
- 365 jours de service en poste d'observation de jour (1 homme x 365 jours)
- 17 520 jours-homme consacrés au maintien de la sécurité des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 1 460 dans les camps St Martin et Roca (2 hommes x 2 postes x 365 jours), 2 920 à la caserne Wolseley (8 hommes x 1 poste x 365 jours), 2 190 dans les camps général Stefanik et Szent Itsván (3 hommes x 2 postes x 365 jours) et 10 950 dans la zone protégée par les Nations Unies (10 hommes x 3 équipes x 365 jours)
- 1 320 heures de soutien et de patrouille aériens, sur toute la longueur de la zone tampon
- 6 360 réunions de liaison quotidiennes avec les forces opposées, à tous les niveaux, sur les questions concernant la zone tampon, dont 520 au quartier général de la Force (2 réunions x 5 jours x 52 semaines) et 5 840 au niveau du secteur (16 réunions x 365 jours)
- 53 290 jours-homme de section de réserve d'intervention rapide (25 hommes x 3 sections x 365 jours, avec 2 heures de préavis; 26 hommes x 2 sections x 365 jours, avec 2 heures de préavis; 3 hommes x 2 sections x 365 jours; 3 hommes x 1 hélicoptère x 365 jours, avec 45 minutes de préavis; 2 membres de la police militaire de la Force x 5 patrouilles x 365 jours)

- Surveillance quotidienne de la zone tampon (par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne)
- 1 500 jours-homme (25 hommes x 5 jours x 12 manifestations) d'appui aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux autres entités participant aux activités d'amélioration du climat de confiance et de réconciliation ou aux activités humanitaires
- Entretien de 9 kilomètres de barrières entourant des champs de mines et enlèvement de jusqu'à 3 kilomètres de barrière une fois le terrain déminé
- 200 jours-homme d'appui au déminage, s'agissant d'assurer la sécurité d'équipes de déminage non onusiennes et de fournir une assistance en matière de sécurité et de liaison (4 hommes x 50 jours)

*Facteurs externes* : Coopération des parties opposées

Tableau 3

**Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)**

<i>Catégorie</i>											<b>Total</b>										
<i>I. Contingents</i>											–										
Effectif autorisé 2008/09											<b>834</b>										
Effectif proposé 2009/10											<b>834</b>										
<b>Variation nette</b>											–										
<i>II. Police des Nations Unies</i>											–										
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>																					
											<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>									
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>			<b>Total</b>										
<b>Bureau du Commandant de la Force</b>																					
Nombre de postes approuvés pour 2008/09											–	1	–	–	1	–	–	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>
Nombre de postes proposés pour 2009/10											–	1	–	–	1	–	–	<b>2</b>	2	–	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>											–	–	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>
<b>Total partiel (I-III)</b>																					
Nombre de postes approuvés pour 2008/09																					<b>839</b>
Nombre de postes proposés pour 2009/10																					<b>838</b>
<b>Variation nette</b>																					<b>(1)</b>

### **Bureau du commandant de la Force**

*Personnel recruté sur le plan national : 1 poste en moins*

25. L'examen des besoins en effectifs du Bureau conduit à proposer de supprimer un poste d'assistant aux stocks et fournitures (catégorie des agents des services généraux), dont les fonctions peuvent être assurées par les autres membres du personnel recruté sur le plan national.

### **Composante 3 : Police des Nations Unies**

26. Conformément aux dispositions de la résolution 1818 (2008) du Conseil de sécurité, les mesures prises par la Police des Nations Unies en vue d'instaurer la confiance se poursuivront; elles viseront à approfondir l'élaboration de stratégies de maintien de l'ordre qui favorisent la confiance entre les deux communautés concernant l'usage civil de la zone tampon. À cet effet, la Police des Nations Unies intensifiera son appui aux autres composantes de la Force et, pour cela, consolidera ses moyens de patrouille grâce à des stratégies se fondant sur des méthodes modernes de maintien de l'ordre. La Force continuera de faire fond sur ses liens avec les autorités de la police des deux parties – avec les gardes-chasse de la République de Chypre, avec les spécialistes de l'environnement des entités des Nations Unies présentes à Chypre et avec des organisations non gouvernementales des deux parties pour définir des stratégies de lutte contre la criminalité et, si besoin est, pour faciliter les enquêtes relatives à des infractions commises dans la zone tampon. La Police des Nations Unies continuera d'œuvrer à la coopération entre les autorités de police des deux parties pour ce qui est des agissements criminels touchant les deux communautés.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

3.1 Amélioration des résultats des services de police dans la zone tampon

3.1.1 Diminution du nombre d'incidents liés à des infractions et à des troubles de l'ordre public dans la zone tampon et à proximité des points de passage (235 en 2007/08; 90 en 2008/09 et 80 en 2009/10)

3.1.2 Nombre total de personnes ayant franchi la ligne de démarcation des deux côtés sans incident de violation (2006/07 : 13 millions de passages; 2007/08 : 15,8 millions; 2008/09 : 20,7 millions; 2009/10 : 21 millions)

---

#### *Produits*

- 5 840 jours de patrouille de la Police des Nations Unies (2 policiers par poste, 8 postes de police, 365 jours par an)
- 3 900 jours d'assistance humanitaire de la Police des Nations Unies aux Chypriotes grecs et aux maronites dans le nord, aux Chypriotes turcs dans le sud et aux deux communautés dans la zone tampon (15 policiers x 5 jours par semaine x 52 semaines)
- 52 jours d'assistance de la police pour la collecte de données aux points de passage
- 96 jours d'assistance technique pour animer et présider les réunions du Comité technique sur les affaires criminelles (un officier supérieur de police x 2 fois par semaine x 48 semaines)

---

*Facteurs externes : Coopération des forces de police des deux parties*

---



Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 : Police des Nations Unies

Catégorie											Total											
<i>I. Contingents</i>											–											
<i>II. Police des Nations Unies</i>																						
Effectif approuvé 2008/09											62											
Effectif proposé 2009/10											62											
<b>Variation nette</b>											–											
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>																						
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>											
<b>Bureau du Conseiller principal pour les questions de police</b>																						
Effectif approuvé 2008/09											–	–	1	–	–	–	–	–	1	–	2	
Effectif proposé 2009/10											–	–	1	–	–	–	–	–	1	–	2	
<b>Variation nette</b>											–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total général (I à III)</b>																						
Effectif approuvé 2008/09																					64	
Effectif proposé 2009/10																						64
<b>Variation nette</b>																					–	

#### Composante 4 : appui

27. Au cours de l'exercice 2008/09, la composante appui prêtera des services efficaces et efficaces de logistique, d'administration et de sécurité pour aider la Force à s'acquitter de son mandat; à cet effet, elle exécutera les produits qui s'y rapportent et elle améliorera ses services, notamment en obtenant des gains d'efficacité. Un appui sera prêté à l'effectif autorisé de la Force (860 militaires et 69 agents de la Police des Nations Unies) ainsi qu'aux effectifs civils (41 personnes recrutées sur le plan international et 116 sur le plan national). Cet appui englobera tous les types de services requis, notamment pour ce qui est de l'exécution des programmes relatifs à l'infection par le VIH et au sida, de l'administration du personnel, des services financiers, des soins de santé, de l'amélioration des conditions d'hébergement des troupes, des technologies de l'information et des communications, des opérations de transport par voie aérienne et voie de surface, des opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks et de la prestation de services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

4.1 Fourniture à la mission d'un appui efficace sur les plans logistique et administratif et en matière de sécurité	4.1.1 Valeur d'inventaire des biens devant être passés par profits et pertes ou liquidés : au maximum 2,5 % de la valeur d'inventaire totale au 30 juin 2010
	4.1.2 La valeur totale des actifs qui n'ont pu être recensés au cours de l'inventaire matériel ne dépasse pas 10 % de la valeur d'inventaire totale des actifs
	4.1.3 Réduction du nombre d'accidents de la route auxquels sont mêlés des membres de la Force (2007/08 : 6 par mois; 2008/09 : 6 par mois; 2009/10 : 5 par mois)
	4.1.4 Réduction de 2 % de la valeur des stocks de fournitures de bureau, de fournitures sanitaires et de matériel électrique divers (2008/09 : 51 000 dollars; 2009/10 : 49 980 dollars)
	4.1.5 Réduction du nombre de serveurs grâce à l'application de techniques de virtualisation (2007/08 : 22; 2008/09 : 17; 2009/10 : 16)

### Produits

#### Amélioration des services

- Examen des demandes de passation par pertes et profits non contestées par le Comité local de contrôle du matériel dans les deux semaines suivant leur réception et règlement des dossiers dans les 10 jours
- Les groupes à comptabilité autonome tiennent à jour le système Galileo de contrôle des actifs en ce qui concerne l'emplacement de tous les biens.
- La connexion à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi par les nouvelles lignes fixes louées offrira une liaison sûre, à haut débit, avec tous les services informatiques hébergés à la Base et au Siège l'Organisation des Nations Unies.
- Exécution d'un programme de sécurité routière et de contrôle des aptitudes à la conduite pour le personnel des Nations Unies

#### Contingents, police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 860 soldats et de 69 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, inspection et contrôle du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome relatif à 860 soldats et établissement de rapports d'inspection
- Administration de 157 civils (41 personnes recrutées sur le plan international et 116 sur le plan national)
- Fourniture et stockage de rations dans 6 postes militaires pour 812 soldats (à l'exclusion de 48 officiers d'état-major)
- Application d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres des contingents et de la Police des Nations Unies et pour tous les personnels civils (formation, prévention, surveillance et recommandation de mesures disciplinaires en cas de conduite répréhensible)

### **Installations et infrastructures**

- Entretien, réparation des logements et des installations et services connexes pour 929 membres des contingents et de la police, conformément aux normes de l'Organisation des Nations Unies en la matière
- Entretien de 11 postes d'observation de niveau 1 et 9 de niveau 2 et démolition et enlèvement de 13 postes d'observation dans la zone tampon
- Remise en état et entretien de 78 kilomètres de pistes de patrouille
- Exploitation et entretien de 86 groupes électrogènes
- Entretien de 24 hélicoptères et remise en état de 3 d'entre eux pour des opérations diurnes et nocturnes, conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale

### **Transports terrestres**

- Entretien et exploitation de 345 véhicules, dont 9 véhicules blindés (103 véhicules appartenant à l'ONU, 39 appartenant aux contingents et 203 véhicules de location)

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères (dont 1 fourni à titre gracieux pour remplacer l'un des 2 autres lors des opérations d'entretien ou en cas de panne)
- Livraison de 240 000 litres de carburant aviation

### **Transmissions**

- Exploitation et entretien d'un réseau de transmissions comprenant 3 stations terriennes, 14 systèmes téléphoniques à autocommutateur privé, 29 répéteurs, 335 radios mobiles, 315 radios portatives, 11 liaisons haut débit numériques à hyperfréquences et 15 liaisons bas débit numériques à hyperfréquences

### **Informatique**

- Exploitation et entretien d'un réseau informatique comprenant un réseau local (au quartier général de la Force) et 6 réseaux étendus, 372 ordinateurs de bureau, 45 ordinateurs portatifs, 119 imprimantes (dont 61 de réseau) et 16 serveurs
- Exploitation et entretien de toutes les applications logicielles d'une importance critique pour la mission

### **Services médicaux**

- Fonctionnement et entretien de 6 centres médicaux de niveau I (1 hôpital de niveau I appartenant à des contingents, dans 2 sites, et 4 centres de soins appartenant à l'ONU)
- Gestion et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour l'ensemble du personnel de la mission
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment par la diffusion de l'information entre collègues, destiné à l'ensemble du personnel de la mission
- Maintien et renforcement des accords contractuels avec des hôpitaux et cliniques situées sur les deux parties de l'île pour la fourniture de services médicaux spécifiques aux soldats de la Force

### **Sécurité**

- Communication au Département de la sûreté et de la sécurité de rapports trimestriels sur la situation en matière de sécurité, notamment de comptes rendus trimestriels d'incidents, d'une liste trimestrielle des personnels en poste et d'autres rapports, selon les besoins

- Mise à jour semestrielle du plan de sécurité, de l'évaluation des conditions de sécurité et des normes minimales de sécurité opérationnelle propres au pays
- Gestion, suivi et supervision de 3 systèmes normalisés de contrôle de l'accès à tous les sites de la Force
- Organisation de 2 séances d'information sur la sécurité, formation de responsables de la sécurité et simulation théorique de l'accueil et du transfert d'autres missions et équipes de pays des Nations Unies à Chypre
- Enquête sur les incidents mettant en cause la sécurité et conseils aux membres du personnel de la mission et à leur famille ainsi qu'aux membres du personnel de 5 organismes des Nations Unies et équipes de pays. Prestation de conseils en matière de sécurité et coordination dans ce domaine, y compris la délivrance de cartes d'identification, pour tous les organismes des Nations Unies présents à Chypre

*Facteurs externes* : Les fournisseurs et les entrepreneurs devront être en mesure de livrer les biens et services conformément aux dispositions contractuelles.

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 4 : appui

<i>Catégorie</i>											<b>Total</b>										
<i>I. Contingents</i>																					
Effectif approuvé 2008/09											<b>26</b>										
Effectif proposé 2009/10											<b>26</b>										
<b>Variation nette</b>											–										
<i>II. Police des Nations Unies</i>											–										
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>																					
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>										
<b>Section de la sécurité</b>																					
Effectif approuvé 2008/09											–	–	1	–	1	–	–	<b>2</b>	1	–	<b>3</b>
Effectif proposé 2009/10											–	–	1	–	1	–	–	<b>2</b>	1	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>											–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'appui à la mission</b>																					
Effectif approuvé 2008/09											–	1	4	2	14	–	–	<b>21</b>	99	–	<b>120</b>
Effectif proposé 2009/10											–	1	4	3	15	–	–	<b>23</b>	100	–	<b>123</b>
<b>Variation nette</b>											–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–	<b>2</b>	<b>1</b>	–	<b>3</b>
<b>Total, personnel civil</b>																					
Effectif approuvé 2008/09											–	1	5	2	15	–	–	<b>23</b>	100	–	<b>123</b>
Effectif proposé 2009/10											–	1	5	3	16	–	–	<b>25</b>	101	–	<b>126</b>
<b>Variation nette</b>											–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–	<b>2</b>	<b>1</b>	–	<b>3</b>

Catégorie	Total
<b>Total (I à III)</b>	
Effectif approuvé 2008/09	<b>149</b>
Effectif proposé 2009/10	<b>152</b>
<b>Variation nette</b>	<b>3</b>

### **Division de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

28. Dans la Division de l'appui à la mission, il est proposé de créer les trois postes suivants : a) un poste de fonctionnaire du budget (P-3) au Bureau du Chef de l'appui à la mission; b) un poste d'archiviste adjoint (Service mobile); et c) un poste d'assistant aux achats dans la Section des achats. Il est en outre proposé de transférer le poste de fonctionnaire d'administration de secteur (Service mobile) de la Section des services généraux au Centre mixte des opérations logistiques des Services d'appui intégrés et de transférer le poste d'assistant au courrier (agent des services généraux recruté sur le plan national), de la Section des transmissions et des technologies de l'information des Services d'appui intégrés à la Section des services généraux.

### **Bureau du Chef de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

29. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire du budget (P-3) pour les raisons suivantes : a) compte tenu de l'augmentation de la charge de travail liée au budget, il est impossible de maintenir l'organisation actuelle qui impose au Chef des finances de fournir également un appui à la Force en matière budgétaire; et b) il est nécessaire d'établir une séparation nette entre les fonctions d'agent ordonnateur et les fonctions de certification que les fonds en caisse sont suffisants, dans le cadre du système Mercury. Sous la supervision directe du Chef de l'appui à la mission, le fonctionnaire du budget exercera toutes les fonctions liées à la coordination d'ensemble de la préparation et de l'exécution du budget de la Force et à la gestion des crédits alloués, notamment : a) l'examen et l'analyse des estimations de coût afin de mettre au point les projets de budget, en collaboration avec les gestionnaires des centres de coûts et/ou les chefs de section; b) l'appui en matière budgétaire aux gestionnaires des centres de coûts pour le calcul des ressources dont ils ont besoin pour l'élaboration de leur projet de budget; c) l'examen des rapports sur l'exécution du budget, y compris l'analyse des écarts entre le budget approuvé et les dépenses effectives; d) l'administration des crédits alloués, y compris le redéploiement des fonds, si nécessaire; e) le suivi de l'exécution du budget, en particulier de l'état des engagements et des dépenses, et la formulation de recommandations pour le redéploiement des fonds, si nécessaire; f) l'examen de toutes les demandes d'achat de biens et de services provenant du système Mercury, notamment la vérification de la disponibilité des fonds et l'enregistrement fidèle des dépenses; g) l'élaboration des réponses aux questions posées par leurs homologues du Siège au sujet de l'examen du projet de budget et de l'exécution des budgets approuvés;

h) l'établissement de rapports périodiques sur l'état des crédits alloués et des dépenses; et i) la supervision des travaux de ses subordonnés, si nécessaire.

### **Section des services généraux**

*Personnel recruté sur le plan international : pas de changement net (augmentation d'un poste et redéploiement d'un autre)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste*

30. Afin de rationaliser l'archivage, il est proposé de créer un poste d'archiviste adjoint (Service mobile). Les fonctions d'archiviste adjoint sont actuellement exercées au sein du Bureau du porte-parole par un agent des services généraux (Autres classes). Après examen des responsabilités attachées à ce poste, il a été établi qu'il serait préférable de le rattacher à la Section des services généraux.

31. Il est également proposé de transférer le poste de fonctionnaire d'administration de secteur (Service mobile) de la section des services généraux au Centre mixte des opérations logistiques des Services d'appui intégrés. Après examen de la structure du personnel de la Division de l'appui à la mission, il a été établi qu'il serait préférable d'attribuer au Centre mixte les fonctions actuellement attachées à ce poste, qui englobent l'appui administratif et logistique à tous les secteurs et à la Police des Nations Unies.

32. En outre, après examen des fonctions et afin de rationaliser la filière hiérarchique, il est proposé de transférer à la Section des services généraux le poste d'assistant au courrier et à l'enregistrement (agent des services généraux recruté sur le plan national) actuellement rattaché à la Section des transmissions et des technologies de l'information des Services d'appui intégrés.

### **Section des achats**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste*

33. Il est proposé de créer un poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour fournir un appui à la Section des achats dans l'exercice des principales fonctions administratives, telles que la tenue des états de présence, le classement des documents, le traitement du courrier et les autres services de secrétariat. Compte tenu de l'augmentation du volume des activités d'achat, qui occupent déjà six agents recrutés sur le plan national, l'adjonction de ce poste permettrait de traiter les tâches administratives courantes, notamment de bien gérer le flux de correspondance, de mettre à jour des informations confidentielles sur les achats et de tenir les états de présence de la Section. Le titulaire du poste exercerait des fonctions de secrétariat, notamment : a) la distribution en temps voulu du courrier; b) la tenue à jour du système de classement centralisé de la Section et l'archivage des documents, si nécessaire; et c) la tenue des états de présence de la Section.

### **Services d'appui intégrés**

#### **Bureau du Chef de la Section**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'un poste*

34. Comme indiqué au paragraphe 31, il est proposé de transférer le poste de fonctionnaire d'administration de secteur (Service mobile) de la Section des services

---

généraux au Centre mixte des opérations logistiques des Services d'appui intégrés. Après examen des responsabilités attachées à ce poste et de la filière hiérarchique, il a été établi que l'appui administratif et logistique à tous les secteurs et à la Police des Nations Unies relevaient du Centre mixte, qui serait mieux à même d'en assurer le suivi.

### **Section des transmissions et des technologies de l'information**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution d'un poste*

35. Comme indiqué au paragraphe 32 ci-dessus, après examen des fonctions et afin de rationaliser la filière hiérarchique, il est proposé de transférer à la Section des services généraux le poste d'assistant au courrier et à l'enregistrement (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des transmissions et des technologies de l'information des Services d'appui intégrés.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08) (1)	Montant alloué (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	18 782,7	21 325,0	21 644,5	319,5	1,5
Police des Nations Unies	2 700,3	2 902,9	2 916,4	13,5	0,5
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>21 483,0</b>	<b>24 227,9</b>	<b>24 560,9</b>	<b>333,0</b>	<b>1,4</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international staff	6 653,9	6 286,5	6 809,3	522,8	8,3
Personnel recruté sur le plan national	7 847,3	8 149,6	7 831,6	(318,0)	(3,9)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	145,4	128,0	192,0	64,0	50,0
<b>Total partiel</b>	<b>14 646,6</b>	<b>14 564,1</b>	<b>14 832,9</b>	<b>268,8</b>	<b>1,8</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	199,1	387,3	506,8	119,5	30,9
Installations et infrastructures	6 529,1	7 821,7	7 949,8	128,1	1,6
Transports terrestres	3 690,5	3 553,4	3 703,8	150,4	4,2
Transports aériens	1 551,4	1 596,0	1 580,0	(16,0)	(1,0)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	820,0	1 026,2	996,6	(29,6)	(2,9)
Informatique	531,9	755,3	854,3	99,0	13,1
Services médicaux	344,5	314,5	401,3	86,8	27,6
Matériel spécial	11,5	17,3	9,6	(7,7)	(44,5)
Fournitures, services et matériel divers	424,4	587,4	600,2	12,8	2,2
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>14 102,4</b>	<b>16 059,1</b>	<b>16 602,4</b>	<b>543,3</b>	<b>3,4</b>
<b>Total brut</b>	<b>50 232,0</b>	<b>54 851,1</b>	<b>55 996,2</b>	<b>1 145,1</b>	<b>2,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 358,6	2 305,2	2 331,1	25,9	1,1
<b>Total net</b>	<b>47 873,4</b>	<b>52 545,9</b>	<b>53 665,1</b>	<b>1 119,2</b>	<b>2,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	1 504,3	1 545,6	1 484,3	(61,3)	(4,0)
<b>Total</b>	<b>51 736,3</b>	<b>56 396,7</b>	<b>57 480,5</b>	<b>1 083,8</b>	<b>1,9</b>

<sup>a</sup> Les dépenses prévues pour 2009/10 comprennent un montant de 1 484 300 dollars des États-Unis versé par le Gouvernement chypriote.



## B. Contributions non budgétisées

36. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice 2009/10 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	327,6
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>327,6</b>

<sup>a</sup> Valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de Police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force.

## C. Gains d'efficience

37. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 prennent en compte les mesures d'efficience ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiatives</i>
Contingents	1 936,0	Recours à des transports aériens commerciaux plutôt qu'à des vols affrétés
Transports terrestres	318,5	Réduction des frais de location de véhicules s'expliquant par le transfert à titre gracieux (coût du fret excepté) de 30 véhicules de la MINUNEP à la Force
<b>Total</b>	<b>2 254,5</b>	

## D. Taux de vacance de postes

38. Les dépenses prévues pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif déployé en 2007/08</i>	<i>Effectif inscrit au budget en 2008/09</i>	<i>Effectif prévu en 2009/10</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	–	1	1
Police des Nations Unies	6	5	1

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif déployé en 2007/08</i>	<i>Effectif inscrit au budget en 2008/09</i>	<i>Effectif prévu en 2009/10</i>
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	8	5	5
Personnel recruté sur le plan national	4	2	2

### E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

39. Les montants prévus à ce titre pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 ont été calculés sur la base des taux standard de remboursement applicables pour le matériel majeur (contrats de location avec services) et le soutien logistique autonome. Ils s'élèvent au total à 1 377 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	1 217,1
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures (missions secondaires du génie)	160,7
<b>Total</b>	<b>1 377,8</b>

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	–	–	–
Usage opérationnel intensif	–	–	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	–	–	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

## F. Formation

40. Les ressources prévues au titre de la formation pour l'exercice 2009/10 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Voyages	
Voyages, formation	190,3
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	52,3
<b>Total</b>	<b>242,6</b>

41. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2009/10, comparé à ceux des exercices précédents, se répartit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>
Participants internes	–	42	73	4	44	109	–	–	33
Participants externes <sup>a</sup>	8	18	19	14	19	10	–	3	–
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>60</b>	<b>92</b>	<b>18</b>	<b>63</b>	<b>119</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>33</b>

<sup>a</sup> Comprenant les participants aux activités de formation menées à la Base de soutien logistique des Nations Unies et en dehors de la zone de la mission.

42. Le montant proposé, de 242 600 dollars des États-Unis, tient compte de la formation supplémentaire nécessaire pour l'amélioration des compétences spécialisées et techniques, et de l'appui qui continue d'être fourni à la Force dans les domaines suivants : affaires civiles, informatique, transmissions, génie, transports terrestres, opérations aériennes, finances, achats, enseignement des langues et sécurité du personnel militaire et civil et des membres de la police. Les ressources prévues pour l'exercice 2009/10 concernent les activités de formation en interne sur le règlement des conflits, le travail d'équipe et d'autres questions liées aux affaires civiles, à l'intention de 33 membres du personnel militaire et de police, en application des politiques du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

#### *Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	319,5	1,5 %

#### • **Facteurs externes : augmentation des prix du marché**

43. La variation observée est essentiellement imputable à l'augmentation du coût maximum des rations par jour, qui est passé de 6 469 dollars au cours de l'exercice 2008/09 à 10 155 dollars pour l'exercice 2009/10, en application du nouveau contrat, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> mars 2009.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	522,8	8,3 %

#### • **Gestion : Moyens et produits revus à la hausse**

44. La variation observée est essentiellement imputable à la création proposée de deux postes supplémentaires, à savoir, un poste de spécialiste des affaires civiles et un poste de fonctionnaire du budget, à la classe P-3.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(318,0)	(3,9 %)

• **Gestion : Moyens revus à la baisse et produits inchangés**

45. La variation observée est principalement imputable à un taux de change plus favorable entre le dollar des États-Unis et l'euro (0,773 euro pour un dollar pour l'exercice 2009/10, contre 0,686 euro pour un dollar pour l'exercice 2008/09). La variation est compensée en partie par un accroissement des dépenses résultant de l'augmentation nette de 3 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national et de l'application, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, d'un barème révisé des traitements du personnel recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	64,0	50 %

• **Gestion : Moyens et produits revus à la hausse**

46. La variation observée est imputable à l'augmentation du montant demandé au titre du recrutement du personnel engagé pour une période de courte durée afin d'exécuter des projets informatiques et d'autres projets spéciaux, et de remplacer à titre provisoire des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	119,5	30,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

47. La variation observée est imputable à l'augmentation des ressources prévues au titre des voyages nécessaires aux fins de consultations politiques, de conférences et ateliers connexes. Elle tient également compte de la hausse des coûts des transports aériens commerciaux et de l'accroissement des dépenses liées à l'organisation de stages de formation sur la sécurité, les achats, le génie, le VIH/sida et les affaires civiles, en application des politiques du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	128,1	1,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

48. La variation observée est essentiellement imputable aux services de construction requis pour le remplacement d'installations de stockage des rations sèches existantes, à l'acquisition de nouveaux groupes électrogènes et à la hausse du prix des fournitures d'entretien. La variation est compensée en partie par la baisse des ressources demandées au titre du matériel d'hébergement et des services d'aménagement et de rénovation.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	150,4	4,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

49. La variation observée est principalement imputable à l'acquisition de deux véhicules spécialisés du génie (une niveleuse et un chariot à prise frontale) destinés à remplacer le matériel devenu vétuste.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	99,0	13,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

50. La variation observée est principalement imputable à l'acquisition de nouveau matériel et au remplacement de matériel ayant dépassé sa durée de vie normale.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	86,8	27,6 %

• **Facteurs externes : augmentation des prix du marché**

51. La variation observée est essentiellement imputable à l'augmentation du coût des services médicaux dispensés dans des centres de consultation privée ainsi que des fournitures médicales; les calculs ont été établis sur la base de données d'expérience récentes.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	7,7	44,5 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

52. La variation observée est imputable à la réduction des dépenses liées à l'acquisition de matériel d'observation.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

53. En ce qui concerne le financement de la Force, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, d'un crédit d'un montant de 55 996 200 dollars, dont un montant de 24 370 478 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (17 870 478 dollars) et grec (6,5 millions de dollars);

b) La mise en recouvrement, à raison de 2 635 477 dollars par mois, d'un montant de 31 625 722 dollars représentant le solde du crédit ouvert, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/255 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne**

**A. Assemblée générale**

Questions intersectorielles

*Décision/demande*

*Mesures prises*

(Résolution 61/276)

**Section II : établissement et présentation des budgets**

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2007/08 et le projet de budget pour l'exercice 2009/10 contiennent des informations sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles.

Indiquer dans les projets de budget les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 4)

Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 indique les améliorations et gains d'efficacité recherchés pour trois composantes visées dans le présent rapport : composante militaire, transports terrestres et composante appui.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

La Force continue de collaborer avec les services du Siège à l'examen des hypothèses de planification et de leurs incidences financières, qui sont indiquées dans le budget de l'exercice 2009/10.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements afin de parer à l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

La Force procède chaque mois à l'examen de ses engagements de dépenses, pour l'exercice en cours comme pour les exercices antérieurs.

**Section III : budgétisation axée sur les résultats**

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

La Force applique les directives relatives à la budgétisation axée sur les résultats afin de faire apparaître clairement la corrélation entre les cadres budgétaires et le plan d'exécution de son mandat.

### Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Au cours des exercices antérieurs, la Force a procédé à un examen de ses besoins et, lorsque cela était faisable sur le plan opérationnel, elle a proposé de confier à du personnel recruté sur le plan national des fonctions remplies jusque-là par du personnel recruté sur le plan international. Dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10, il est proposé que 3 postes soient pourvus par du personnel recruté sur le plan national, sur la base de l'examen effectué par la Force de sa dotation en effectifs et à l'appui de l'objectif fixé, à savoir recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La Force coopère pleinement avec les services du Siège pour pourvoir rapidement les postes vacants, dans le respect des procédures de sélection.

### Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national, et les autoriser à participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2).

Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 prévoit l'organisation de stages de perfectionnement du personnel recruté sur le plan national dans les domaines des technologies de l'information, de la gestion du matériel, des communications, des transports terrestres, des services financiers et des achats (16 stages en interne et 9 en externe, soit 25 stages au total).

### Section XIII : transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elles correspondent mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transports aériens ont été surestimés (par. 3)

En fonction de ses besoins opérationnels, la Force effectue des opérations de surveillance aérienne dans la zone tampon. Elle continue de suivre de près le nombre d'heures de vol des hélicoptères afin de veiller au strict respect des limites énoncées dans la lettre d'attribution signée par le Gouvernement du pays fournisseur de contingents.

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4)

Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 prévoit la fourniture de 3 hélicoptères (2 pour effectuer les opérations ordinaires de la Force et 1 pour remplacer les hélicoptères immobilisés au sol pour entretien et réparation). Les 2 premiers sont fournis au titre d'une lettre d'attribution et le troisième à titre gracieux.

La Force poursuit l'examen de ses besoins en matière de transports et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité du personnel.

Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 prévoit le défraiement des déplacements effectués par le responsable régional de la sécurité aérienne pour



*Décision/demande**Mesures prises*

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

apporter sur place son aide à la Force s'agissant de questions de sécurité aérienne.

Comme l'exige son programme de prévention des accidents, la Force procède à des contrôles dans les héliports tous les 2 mois, ainsi qu'à des contrôles d'exploitation tous les mois.

### **Section XX : coordination régionale**

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La Force maintient des liens de coopération étroits avec la FINUL, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et la Base de soutien logistique des Nations Unies et fournit un appui au Comité des personnes disparues.

## **B. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

*Décision/demande**Mesures prises*

(Résolution 62/255)

Se félicite des mesures prises à ce jour par le Gouvernement du pays hôte et la Force concernant la rénovation des locaux servant à l'hébergement du personnel militaire et des autres agents de la Force, et prie le Secrétaire général de continuer à faire tout son possible, en coordination avec le Gouvernement du pays hôte, pour s'assurer que les rénovations seront terminées dans les délais et de faire rapport à ce sujet dans le contexte de son prochain projet de budget (par. 11)

Le Gouvernement chypriote a entrepris la rénovation du quartier général du secteur 1 (camp Saint-Martin) et de celui du secteur 2 (Ledra Palace Hotel). Les travaux de rénovation des 2 principaux bâtiments du camp Saint-Martin (le principal local d'hébergement de 2 étages et celui des officiers) sont entièrement terminés.

D'importants travaux d'électricité ont été engagés dans un autre bâtiment. Les travaux sont en cours au Ledra Palace Hotel malgré les graves difficultés techniques rencontrées du fait que l'on ignorait l'état du bâtiment. À ce jour, le câblage électrique a été refait et un nouveau réseau électrique a été installé. Les parties communes du rez-de-chaussée, qui abritent les salles de réunion, le poste de Police des Nations Unies, le gymnase, la cuisine, la cafétéria et 31 chambres ont été complètement rénovées. En outre, les toitures des ailes est et ouest du bâtiment ont été remplacées. La rénovation de l'ensemble des bâtiments devrait être achevée le 31 décembre 2009 au plus tard.

## C. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

*Demande/recommandation*

*Mesures prises*

(A/62/781/Add.9)

Le Comité consultatif ne doute pas de l'importance des voyages effectués dans le cadre des fonctions. D'un autre côté, il estime qu'il convient d'utiliser la visioconférence et les autres moyens de communication électronique chaque fois que c'est possible. Il recommande que les frais de voyages soient suivis de près (par. 23).

Le Comité consultatif demande de donner suite aux recommandations du Comité des Commissaires aux comptes dans les meilleurs délais (par. 32).

Les installations de visioconférence sont utilisées chaque fois que possible, et notamment pour organiser avec le Département de l'appui aux missions et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité des conférences/débats sur les propositions budgétaires concernant la Force. En avril 2008, des membres de la Force ont pu suivre par visioconférence les travaux du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et notamment l'examen du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2006/07 et du projet de budget pour 2008/09. L'ensemble du personnel de la Force a suivi une formation en ligne, et notamment des programmes de sensibilisation à la sécurité, de formation aux méthodes de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et des abus de pouvoir au travail et un programme de formation à l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds. Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 prévoit également des ressources au titre de la formation en ligne.

La suite donnée aux recommandations du rapport du Comité des Commissaires aux comptes (A/61/5, vol. II) est indiquée ci-après :

- a) 20 membres du personnel de la Force ont été formés en juillet 2007 à l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds et d'autres formations seront organisées selon les besoins;
- b) S'agissant des 10 contrats sur 11 pour lesquels les garanties de bonne exécution obtenues étaient inférieures au montant réglementaire, la Force a appliqué de façon stricte les règles relatives à la soumission des garanties de bonne exécution pour se prémunir contre le risque de non-respect des obligations contractuelles des fournisseurs;
- c) Quant aux directives du Manuel des achats relatives au risque de défaillance dans l'exécution des contrats, la Force applique strictement depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 la politique relative aux garanties de bonne exécution, s'assurant que les conditions énoncées dans les contrats sont respectées;

d) Pour ce qui est de la garde, du contrôle, de la comptabilisation et de la cession des biens durables, les services qui ont une comptabilité autonome sont rapidement informés, dans le cadre des mesures permanentes de contrôle et de supervision, des écarts recensés lors de l'inventaire physique réalisé par le Groupe de contrôle du matériel et des stocks sur la base des biens individuels, et les mesures correctives prises sont enregistrées par la suite dans le système Galileo. De plus, des listes récapitulatives des écarts d'inventaire leur sont périodiquement transmises, et un formulaire mensuel sur le déplacement de matériel est présenté par chaque secteur au Groupe de contrôle du matériel et des stocks pour suite à donner par le service à comptabilité autonome concerné. Les trois dossiers concernant la passation par profits et pertes de matériel de transmission ont été approuvés par le Comité central de contrôle du matériel en novembre 2006, tel qu'indiqué dans la section V.C du rapport du Secrétaire général sur le budget de l'exercice 2008/09 (A/62/718 et Corr.1).

## D. Comité des commissaires aux comptes

[A/62/5 (Vol. II)]

### Vérification physique et comptabilisation

Les descriptions des articles qui figuraient dans la base de données ne correspondaient pas aux profils effectifs qui avaient été établis d'après l'inventaire et l'existence matérielle de 1 061 articles n'avait pas encore été établie. Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle l'Administration devrait s'assurer que :

a) les biens durables sont vérifiés physiquement de façon périodique dans les diverses missions; b) les écarts recensés font rapidement l'objet d'une analyse; et c) des mesures correctives sont prises pour que de telles situations ne se reproduisent pas (par. 138 e) et 139).

La recommandation du Comité des commissaires aux comptes a été mise en œuvre et des agents de liaison ont été nommés au sein de chaque composante pour s'assurer que les responsabilités en matière de gestion des biens étaient clairement définies. Pour faciliter l'application de la recommandation, la Force a en outre publié une circulaire à usage interne en date du 7 septembre 2007 (circulaire 2007/090) intitulée « Responsabilité et comptabilisation du matériel appartenant à l'ONU ». Cette circulaire a été distribuée et sera rediffusée régulièrement pour rappeler aux unités à comptabilité autonome et aux usagers la nécessité de comptabiliser correctement les mouvements et transferts de matériel.

### Gestion du parc de véhicules

On a constaté, en comparant les indications portées dans les autorisations de sortie de véhicules et les factures de carburant établies en août et en septembre 2006 pour les secteurs 1, 2 et 4 que 449 litres de carburant diesel avaient été délivrés avec des factures mais n'avaient pas été consignés dans les autorisations de sortie.

Inversement, une consommation de carburant de 10 479 litres de diesel et de 819 litres d'essence sans plomb avait été consignée dans les autorisations de sortie mais n'avaient pas été étayée par les factures correspondantes. En outre, malgré l'existence de systèmes CarLog et les cartes de carburant gérées par les opérateurs pour la période allant d'octobre à décembre 2006, on a constaté un écart de 2 641 litres pour la consommation de carburant diesel et de 66 896 kilomètres pour la distance parcourue entre les rapports du Groupe des transports relatifs au carburant et aux kilométrages, d'une part, et les autorisations de sortie et les relevés des compteurs kilométriques correspondants, d'autre part. Le Comité a recommandé à l'Administration de prendre les mesures voulues pour améliorer la transparence des comptes relatifs à la consommation de carburant (par. 176 et 178).

La Force a approuvé la recommandation du Comité demandant que la consommation exacte de carburant soit consignée en comparant régulièrement les autorisations de sortie de véhicules et les rapports sur l'utilisation des véhicules. À cet égard, la Force a réglé avec le fournisseur de carburant le problème de la mauvaise qualité d'impression des reçus et demandé que les cartes de carburant soient remplacées pour chaque véhicule afin qu'elle puisse disposer de renseignements clairs et précis. Des mesures correctives ont été mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour faciliter la comptabilisation de la consommation de carburant et éviter les écarts entre les indications portées dans les autorisations de sortie et dans les rapports sur l'utilisation des véhicules. Ces mesures devraient permettre de déceler et de corriger rapidement les anomalies. Les cartes de carburant ont été remplacées pour chaque véhicule, tel que demandé, et ne peuvent être utilisées que pendant les heures normales d'ouverture des stations d'essence, pour assurer le contrôle de la qualité et éliminer les erreurs de calcul. En février 2008, des mécanismes supplémentaires de contrôle administratif ont été mis en place pour renforcer le système de gestion du carburant. La Force veille à ce que les anomalies soient décelées et corrigées sans tarder. L'obligation de contrôler et de comptabiliser correctement la consommation de carburant conformément aux procédures opérationnelles permanentes de la Force a été rappelée à tous les responsables des mouvements et transports de matériel pour chaque secteur/unité.

### Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs

La base de données ne contient aucune indication d'un contrôle régulier des prestations fournies par les six fournisseurs locaux auxquels ont été attribués des contrats multiples. Le Comité a recommandé que l'Administration prenne des mesures afin d'assurer que toutes les missions se conforment strictement aux dispositions énoncées dans le Manuel des achats en ce qui concerne l'évaluation des prestations des fournisseurs (par. 207 d) et 208).

Le 6 novembre 2006, on a nommé à la Section des achats un responsable du fichier des fournisseurs locaux chargé de revoir et de mettre à jour la base de données, et notamment d'y consigner les évaluations des prestations des fournisseurs locaux.

---

*Demande/recommandation**Mesures prises*

---

**Gestion des ressources humaines**

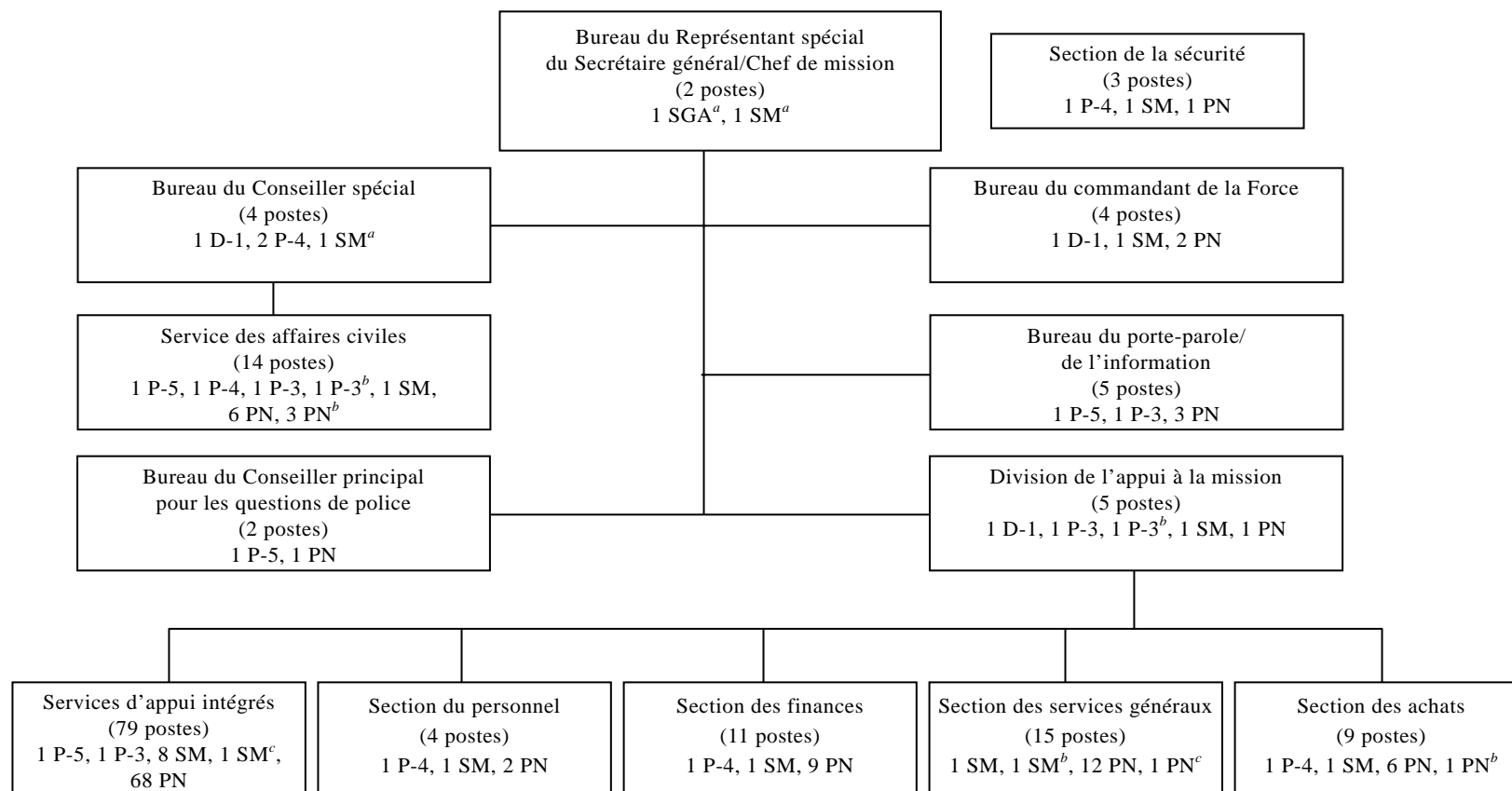
Le problème de la non-planification de la relève a été évoqué dans l'audit précédent et l'Administration a accepté de formuler et de mettre en œuvre des plans globaux de gestion des ressources humaines. Le Comité des commissaires aux comptes a réitéré sa recommandation antérieure demandant que les missions, de concert avec le Siège, formulent et mettent en œuvre des plans globaux de gestion des ressources humaines, notamment pour planifier la relève, afin d'attirer et de retenir le personnel possédant les qualifications et la formation requises (par. 284 et 285).

En application de la directive du Siège, toutes les missions de maintien de la paix sont tenues d'élaborer un plan global de gestion des ressources humaines. La Force a entrepris en août 2008 de dispenser la formation requise et procède actuellement à l'introduction des données dans le module des plans de gestion des ressources humaines du système Nucleus.

---

## Organigrammes

### A. Bureaux fonctionnels et services administratifs



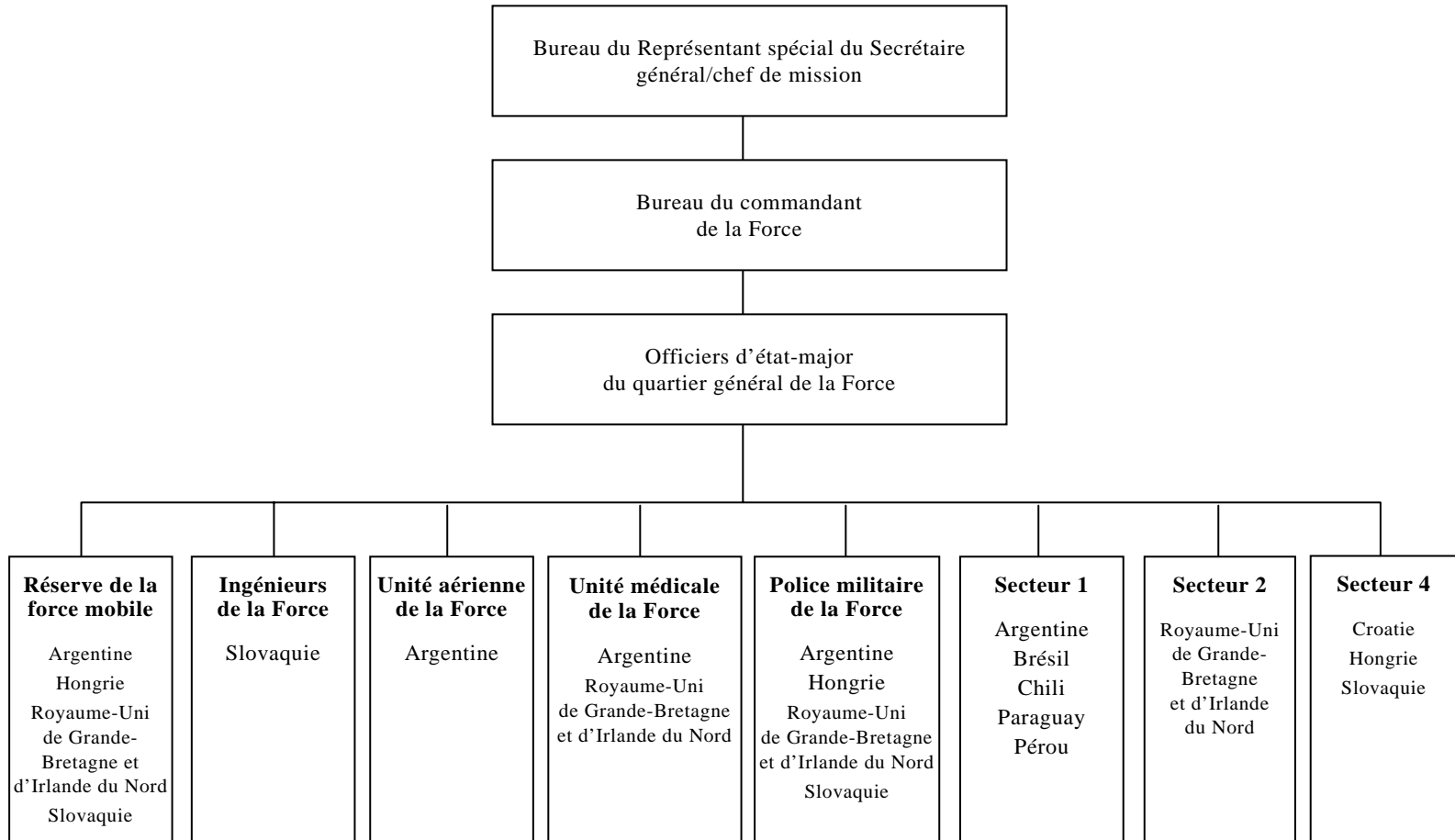
*Abréviations* : SGA = secrétaire général adjoint; PN = fonctionnaire recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

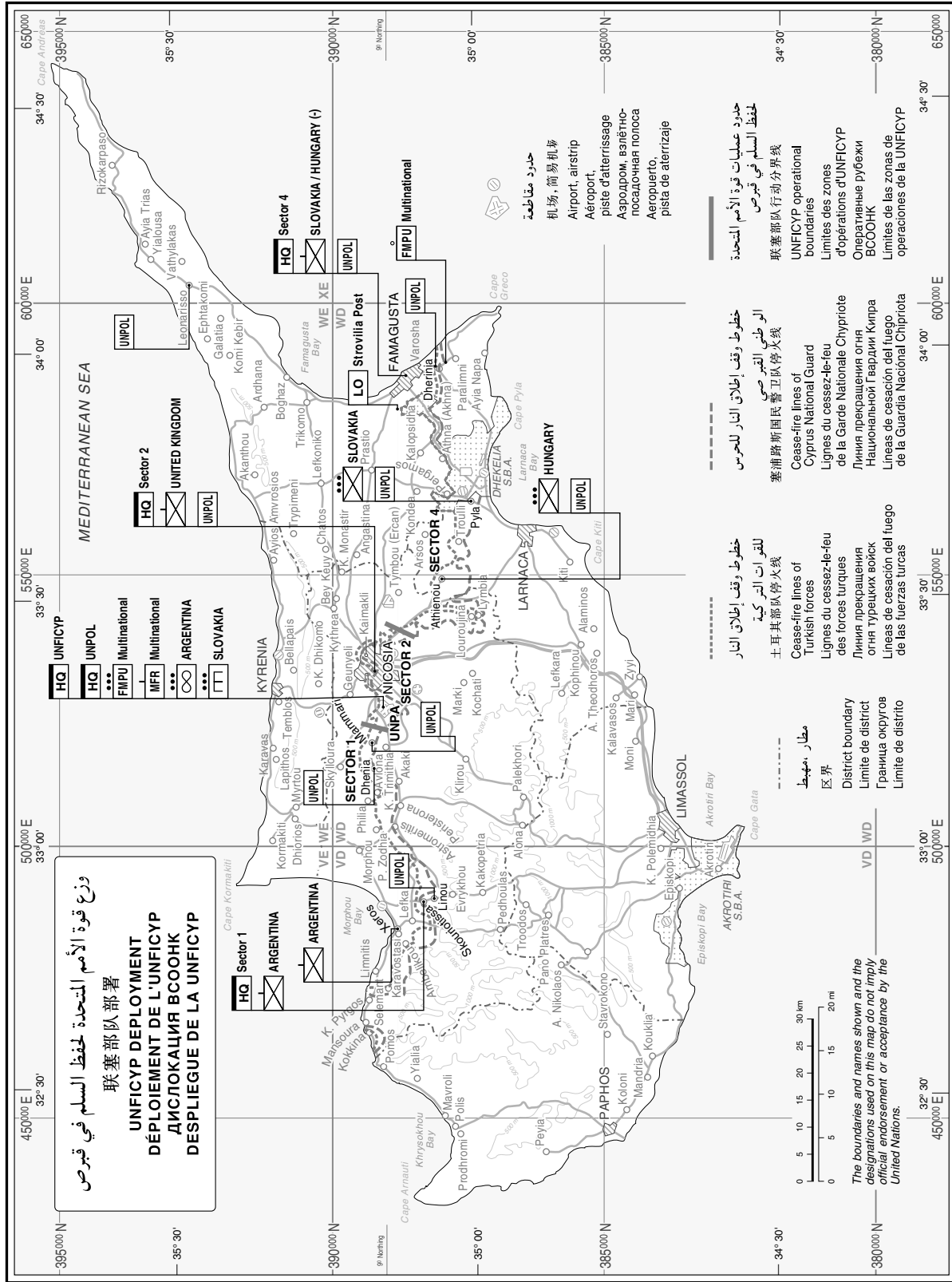
<sup>a</sup> Poste reclassé dans la catégorie agent du Service mobile.

<sup>b</sup> Nouveau poste.

<sup>c</sup> Poste redéployé.

## B. Composante militaire





وزع قوة الأمم المتحدة لحفظ السلم في قبرص  
 联合国部队部署  
 UNFICYP DEPLOYMENT  
 DÉPLOIEMENT DE L'UNFICYP  
 ДИСЛОКАЦИЯ ВОООНК  
 DESPLIEGUE DE LA UNFICYP

حدود عمليات قوة الأمم المتحدة لحفظ السلم في قبرص  
 联合国部队行动分界线  
 UNFICYP operational boundaries  
 Limites des zones d'operations d'UNFICYP  
 Оперативные рубежи ВОООНК  
 Limites de las zonas de operaciones de la UNFICYP

خطوط وقف إطلاق النار للبحرين الوطني القبرصي  
 塞浦路斯国民警卫队停火线  
 Cease-fire lines of Cyprus National Guard  
 Lignes du cessez-le-feu de la Garde Nationale Chypriote  
 Линия прекращения огня Национальной Гвардии Кипра  
 Líneas de cesación del fuego de la Guardia Nacional Chipriota

خطوط وقف إطلاق النار للفرقة土耳其ية  
 土耳其部队停火线  
 Cease-fire lines of Turkish forces  
 Lignes du cessez-le-feu des forces turques  
 Линия прекращения огня турецких войск  
 Líneas de cesación del fuego de las fuerzas turcas

مطار  
 机场  
 District boundary  
 Limite de district  
 Граница округов  
 Limite de distrito

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.